

Objet: Subvention 2022: Sprinter Club Aurillac - 2022_010

Séance du jeudi 24 mars 2022

Membres en exercice : 15

Date de la convocation: jeudi 17 mars 2022

Présents : 12

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-quatre mars l'assemblée régulièrement convoquée. s'est réunie sous la présidence de Andre DUJOLS.

Votants: 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Présents : Andre DUJOLS, Bruno FILIOL, Stephanie GAILLARD, Danielle LACOMBE, Thierry RIEU, Sylvie LACOMBE, Stephanie SALIES, Pierre DUPONT, Jean Christophe GUY, Georgette TOUZY, Luc AVELLANEDA, Matthieu PIJOLAT

Représentés: Christelle CHAUVET

17/03/2022

Absents: Cecile ROQUESALANE, Jordan ANGELVY

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il convient de payer le montant d'une subvention qui sera versé exceptionnellement pour l'année 2022 à l'association "Sprinter Club Aurillac" qui aura lieu du 16 avril 2022.

Après délibérations, le montant suivant est attribué :

Sprinter Club Aurillac : 300 €

Le crédit nécessaire est inscrit au Budget Primitif 2022 au compte 6574.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture de AURILLAC le 28/03/2022
et publication ou notification du 28/03/2022

Le Maire,
A. DUJOLS

